



# J

# uristat

Canadian Centre for Justice Statistics



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 21 n° 11 au catalogue

## COMPARAISONS DE LA CRIMINALITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

*par Maire Gannon*

### Faits Saillants

- Une comparaison entre le Canada et les États-Unis (É.-U.) des taux de criminalité déclarés par la police en 2000 révèle que les É.-U. affichent des taux beaucoup plus élevés de crimes avec violence que le Canada, qui enregistre généralement des taux plus élevés de crimes contre les biens. En dépit de différences quant aux taux, les tendances de la criminalité entre les deux pays ont été très semblables au cours des 20 dernières années.
- Au Canada, on a dénombré 542 homicides en 2000, ce qui s'est traduit par un taux national de 1,8 homicide pour 100 000 habitants. Par comparaison, 15 517 homicides ont été commis aux É.-U., ce qui donne un taux (5,5) 3 fois supérieur à celui du Canada.
- Les deux pays ont constaté une baisse du nombre d'homicides pendant la dernière décennie, particulièrement aux É.-U. Il y a 20 ans, le taux d'homicides américain était environ 4 fois celui du Canada.
- De même, le taux de voies de fait graves aux É.-U. était plus du double du taux canadien en 2000. Les É.-U. affichaient également un taux plus élevé de vols qualifiés (65 % plus élevé) que le Canada. Environ 41 % des vols qualifiés aux É.-U. ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 16 % au Canada.
- Le Canada a déclaré des taux plus élevés pour 3 des 4 infractions contre les biens qui étaient comparables. En 2000, on a relevé au Canada, par habitant, 30 % plus d'introductions par effraction et de vols de véhicule à moteur qu'aux É.-U. Alors que le Canada a affiché un taux plus élevé d'introductions par effraction depuis le début des années 1980, le taux de vols de véhicule à moteur n'a dépassé le taux américain qu'au cours des cinq dernières années. Le taux de crimes d'incendie au Canada était de 40 % supérieur à celui des É.-U., alors que les É.-U. ont déclaré 11 % plus de vols par habitant que le Canada.
- Un examen des données sur les arrestations et les accusations révèle que les É.-U. ont enregistré des taux beaucoup plus élevés d'infractions relatives aux drogues, de conduite avec facultés affaiblies et de prostitution.
- Le rapport présente également une comparaison des taux de criminalité dans les neuf plus grandes régions métropolitaines de chaque pays. À l'exception de Boston, les huit autres grandes régions métropolitaines américaines affichaient des taux d'homicides beaucoup plus élevés que n'importe quelle des neuf plus grandes régions métropolitaines canadiennes. Inversement, Vancouver et Winnipeg ont déclaré des taux plus élevés d'introductions par effraction et de vols de véhicule à moteur que n'importe quelle des neuf régions métropolitaines américaines.



**Renseignements sur les commandes/  
abonnements**

**Les prix n'incluent pas les taxes de ventes**

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.  
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.  
ISSN 1205-8882

Décembre 2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada  
© Ministre de l'Industrie, 2001  
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

**Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



## INTRODUCTION

La mondialisation ainsi que la croissance correspondante de la technologie de l'information a créé une demande et un besoin accrus de comparaisons transnationales des données la criminalité qui soient exactes et fiables. La demande est tout particulièrement élevée entre le Canada et les É.-U., étant donné que ces pays sont voisins et qu'ils partagent des expériences sociales et économiques semblables.

Une façon de mesurer les niveaux de criminalité au Canada et aux É.-U. consiste à examiner les données déclarées par la police. Même si les deux pays mettent en œuvre des programmes nationaux de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), chacun comporte ses propres définitions des infractions et ses propres techniques servant à consigner et à dénombrer les crimes. Dans une récente étude de Statistique Canada, où l'on a comparé les définitions des infractions, les classifications et les règles de déclaration entre le programme du Canada et celui des É.-U., on a déterminé que sept crimes au niveau de l'infraction et trois crimes au niveau de l'accusé pouvaient être comparés de façon fiable, avec certaines modifications ou réserves mineures (encadré 1)<sup>1</sup>.

Le présent *Juristat* renferme une analyse transnationale des taux de criminalité canadiens et américains ainsi qu'une analyse des tendances des infractions comparables. On pourrait prétendre que les taux de criminalité ne devraient pas être comparés à l'échelon national, car le Canada et les É.-U. affichent des modèles régionaux très différents pour ce qui est de la criminalité, ainsi que des caractéristiques sociodémographiques et économiques différentes. Par conséquent, outre les comparaisons nationales, ce rapport présente des comparaisons entre diverses régions et entre diverses régions métropolitaines.

L'analyse porte sur les comptes d'infractions recueillis au moyen des programmes DUC canadien et américain fondés sur des données agrégées. Les deux programmes jouissent d'une couverture presque totale<sup>2</sup> et ils ont des règles de déclaration semblables. On présente également des données des Enquêtes sur l'homicide. Voir la partie Méthodes pour une analyse plus détaillée de ces sources de données.

## COMPARAISON DES TAUX DE CRIMINALITÉ NATIONAUX

Dans le présent rapport, les comparaisons des taux de criminalité comportent l'analyse des crimes au niveau de l'infraction. Les termes « infraction », « crime » ou « taux de criminalité » désignent le total des affaires réelles déclarées par la police.

### Taux globaux de criminalité

En raison de différences quant aux types d'infractions pour lesquels des données sont recueillies dans le cadre des deux programmes DUC fondés sur des données agrégées (106 types d'infractions au Canada et 8 aux É.-U.), il est impossible de comparer directement les taux globaux de criminalité des É.-U. avec ceux du Canada. Toutefois, il est possible de regrouper les infractions comparables pour repérer les tendances globales de la criminalité. Ces infractions comprennent à la fois les crimes avec violence (homicide, voies de fait graves, vol qualifié) et les crimes contre les biens (introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, vol, crime d'incendie). De légères modifications ont été apportées dans le cas des voies de fait graves et du crime d'incendie pour permettre la comparabilité entre les deux pays.

Selon les crimes avec violence qui ont été choisis, les É.-U. affichent un taux de crimes avec violence beaucoup plus élevé que le Canada. Ensemble, les taux américains d'homicides, de voies de fait graves et de vols qualifiés étaient le double des taux canadiens en 2000 (474 affaires pour 100 000 habitants contre 233) (figure 1). Alors

<sup>1</sup> Gannon, M. Étude de faisabilité des comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis, produit n° 85-F0035XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

<sup>2</sup> Le programme DUC américain a une couverture d'environ 87 %. Voir la partie Méthodes.

## ENCADRÉ 1 – Comparabilité des infractions des programmes DUC canadien et américain\*

Infractions	Différences des définitions et des règles de déclaration	Incidence
<b>Crimes au niveau de l'infraction</b>		
Homicide	Pas de différence	Néant
Voies de fait graves	La définition américaine est plus large que celle du Canada. Outre les voies de fait graves, elle comprend les voies de fait armées et la tentative de meurtre.	Les catégories canadiennes de voies de fait graves, de voies de fait armées et de tentative de meurtre ont été combinées.
Vol qualifié	Il y a des différences quant au niveau de gravité pour le vol qualifié.	Mineure
Introduction par effraction	Il y a des différences quant à la classification et à la déclaration lorsqu'il s'agit de véhicules récréatifs, de chambres d'hôtel et d'espaces de rangement.	Mineure
Vol de véhicule à moteur	Dans la catégorie américaine, l'équipement agricole et l'équipement de construction sont exclus.	Mineure
	Contrairement au programme DUC américain, le Canada compte comme une seule infraction les vols multiples de véhicules à moteur chez un concessionnaire d'automobiles.	Mineure
Vol	Dans la catégorie canadienne, les véhicules récréatifs, comme les roulottes, sont exclus.	Mineure
Crime d'incendie	Dans le programme américain, l'incendie criminel par négligence et la possession de matières incendiaires sont exclus.	Mineure
	Comme le programme DUC américain ne suit pas la règle de l'infraction la plus grave pour cette infraction, 3 % de la différence entre les taux de crimes d'incendie est attribuable à cette variation dans la déclaration.	Trois pour cent des crimes d'incendie ont été soustraits du total américain.
<b>Crimes au niveau de l'accusé</b>		
Infractions relatives aux drogues	Le Canada compte plus de sous-catégories d'infractions relatives aux drogues que les É.-U.	Les sous-catégories canadiennes de trafic et de production ont été regroupées en une seule infraction pour comparer la vente et la fabrication de drogues.
Conduite avec facultés affaiblies	Le refus de se prêter à une analyse d'haleine n'est pas compté comme une infraction distincte aux É.-U., mais il constitue souvent un motif d'arrestation pour conduite avec facultés affaiblies.	Mineure
	La définition canadienne renferme plus d'infractions.	L'infraction canadienne de « conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort » a été exclue.
Prostitution	Le seuil d'alcoolémie adopté par certains États diffère parfois du seuil prévu par la loi canadienne.	Mineure
	La prostitution n'est pas illégale au Canada alors qu'elle est interdite aux É.-U. Toutefois, en raison de l'interdiction au Canada d'actes liés à la prostitution, il est pratiquement impossible de s'adonner légalement à la prostitution.	Mineure

\* L'infraction américaine de viol par contrainte n'est pas comparable à la définition canadienne d'agression sexuelle et, pour cette raison, cette infraction a été exclue de l'analyse.

**Source :** Gannon, M. Étude de faisabilité des comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis, produit n° 85-F0035-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2001.

que le taux des crimes contre les biens était semblable dans les deux pays — pour les crimes qu'on a pu comparer — le Canada a enregistré des taux plus élevés que les É.-U. pour l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur et le crime d'incendie (figure 2).

Les taux de criminalité dans les deux pays ont suivi des tendances très semblables au cours des 20 dernières années

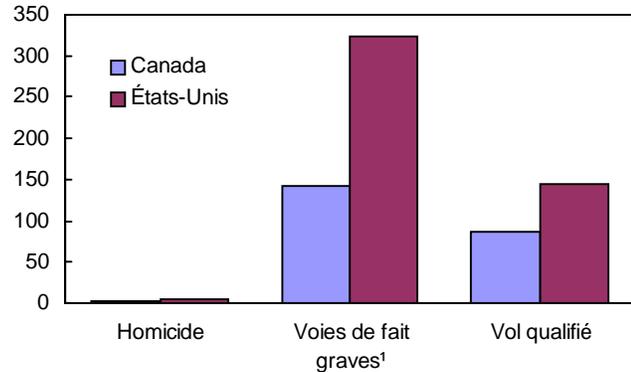
(figures 3 et 4)<sup>3</sup>. Après avoir atteint un sommet en 1991, les taux aussi bien canadien qu'américain ont, dans l'ensemble, fléchi. Selon une étude menée par le British Home Office, ces

<sup>3</sup> Le crime d'incendie est exclu de l'analyse des tendances, étant donné que les É.-U. ne produisent pas de données sur les tendances pour cette infraction en raison de fluctuations annuelles de la déclaration par la police au Federal Bureau of Investigation (FBI).

Figure 1

**Taux de crimes avec violence comparables, Canada et les États-Unis, 2000**

Taux pour 100 000 habitants



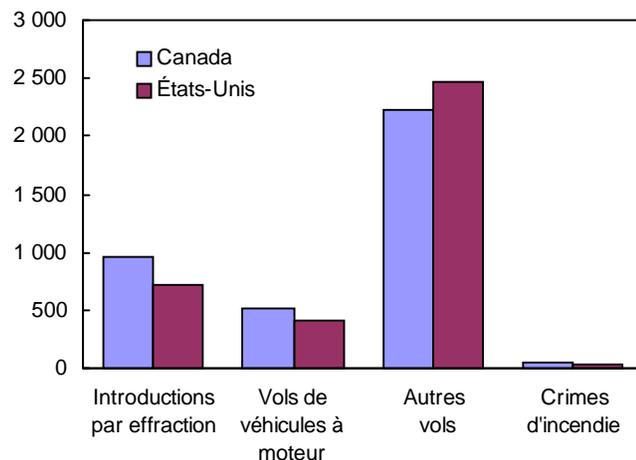
<sup>1</sup> Aux fins de la comparaison, la catégorie canadienne comprend la tentative de meurtre, l'agression armée et les voies de fait graves.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

Figure 2

**Taux de crimes contre les biens comparables, Canada et les États-Unis, 2000**

Taux pour 100 000 habitants



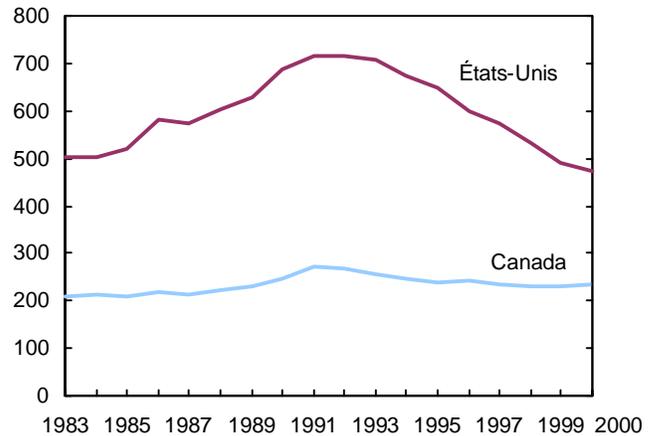
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

baisses de la criminalité déclarée par la police font contraste avec les tendances observées dans un certain nombre d'autres pays où l'on a recueilli ce type de données, y compris des membres de l'Union européenne ainsi que des pays non européens<sup>4</sup>. Entre 1989 et 1999, le volume de la criminalité a augmenté dans 18 des 25 pays ayant fait l'objet d'une enquête.

Figure 3

**Taux de crimes de violence<sup>1</sup>, Canada et les États-Unis, 1983-2000**

Taux pour 100 000 habitants



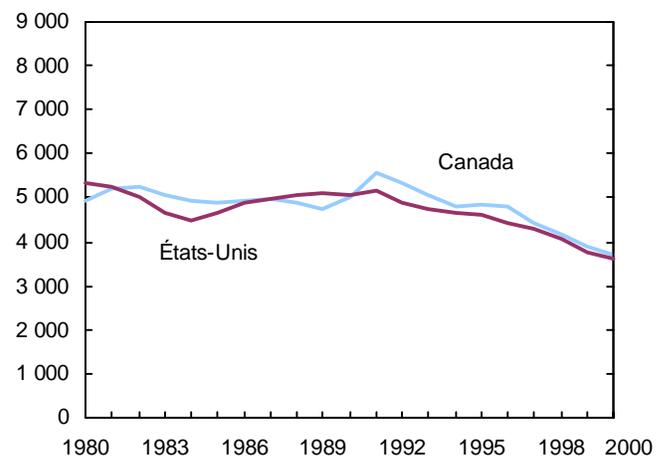
<sup>1</sup> Les crimes de violence comprennent l'homicide, les voies de fait graves et le vol qualifié. Aux fins de la comparaison, la catégorie canadienne comprend la tentative de meurtre, l'agression armée et les voies de fait graves. L'analyse des tendances commence en 1983 en raison de la reclassification des catégories canadiennes d'agressions en 1983.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

Figure 4

**Taux de crimes contre les biens<sup>1</sup>, Canada et les États-Unis, 1980-2000**

Taux pour 100 000 habitants



<sup>1</sup> Crimes contre les biens comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, et le vol.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

<sup>4</sup> Barclay, G., C. Tavares et A. Siddique. International comparisons of criminal justice statistics, 1999, England and Wales, British Home Office, vol. 6, n° 01, 2001.

## Crimes avec violence

### Le taux d'homicides est 3 fois plus élevé aux É.-U.

En 2000, le taux d'homicides canadien était environ le tiers du taux américain. Au Canada, 542 homicides ont été déclarés par la police, représentant un taux de 1,8 pour 100 000 habitants. Par comparaison, aux É.-U., on a dénombré 15 517 homicides, ce qui correspond à un taux de 5,5 pour 100 000 habitants.

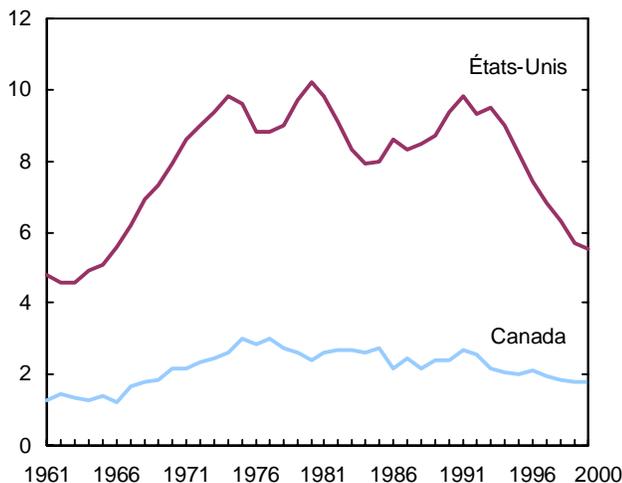
Un homicide canadien sur 3 a été commis à l'aide d'une arme à feu, contre 2 sur 3 aux É.-U.<sup>5</sup>. Certains chercheurs ont indiqué que l'accessibilité des armes à feu peut expliquer la différence entre les taux d'homicides<sup>6,7</sup>.

La proportion d'homicides commis par des étrangers était légèrement plus élevée aux É.-U. (23 %) qu'au Canada (17 %)<sup>8</sup>. Toutefois, dans les deux pays, les homicides étaient beaucoup plus susceptibles d'être perpétrés par une personne connue de la victime que par un étranger. Des connaissances ont commis 51 % des homicides au Canada et 54 % de ceux-ci aux É.-U. Dans le cas des autres homicides (32 % au Canada et 23 % aux É.-U.), les victimes ont été tuées par un membre de la famille.

Les taux d'homicides aussi bien canadien qu'américain ont progressé de façon soutenue entre 1961 et le milieu des années 1970 (figure 5). Toutefois, même si, dans l'ensemble, le taux d'homicides canadien accuse un recul depuis 1975, le taux américain n'a pas commencé à fléchir de façon constante avant le début des années 1990. La différence entre les deux pays a été la plus marquée en 1980, lorsque le taux américain était 4 fois le taux canadien. Toutefois, la forte chute constatée aux É.-U. depuis 1991 (44 %) correspond à la baisse du taux canadien au cours des 25 dernières années.

Figure 5  
Taux d'homicides, Canada et les États-Unis, 1961-2000

Taux pour 100 000 habitants



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

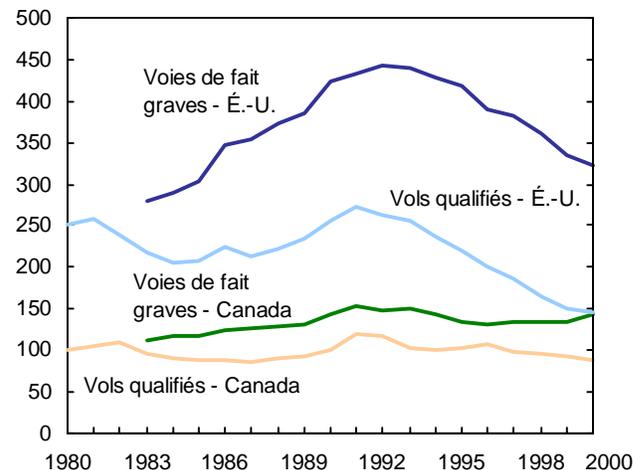
### Le taux des voies de fait graves est plus du double aux É.-U.

Pour pouvoir comparer les catégories américaine et canadienne de voies de fait graves, il a fallu regrouper trois types d'infractions canadiens en une seule catégorie : tentative de meurtre, voies de fait armées et voies de fait graves. Cette catégorie de voies de fait graves représente le type le plus sérieux de voies de fait, c'est-à-dire les voies de fait infligeant ou risquant d'infliger de graves lésions corporelles<sup>9</sup>.

En 2000, les Américains étaient beaucoup plus susceptibles que les Canadiens d'être victimes de voies de fait graves. Le taux américain de 324 voies de fait graves pour 100 000 habitants était plus du double du taux canadien (143 voies de fait). Toutefois, les É.-U. ont continué leur tendance à la baisse, accusant un fléchissement de 3 %, alors que le Canada a connu une hausse de 7 % après sept années de stabilité relative (figure 6).

Figure 6  
Taux de voies de fait graves<sup>1</sup> et de vols qualifiés, Canada et les États-Unis, 1980-2000

Taux pour 100 000 habitants



<sup>1</sup> L'analyse des tendances commence en 1983 en raison de la reclassification des catégories canadiennes d'agressions en 1983. Aux fins de la comparaison, la catégorie canadienne comprend la tentative de meurtre, l'agression armée et les voies de fait graves.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

<sup>5</sup> Les données sur les caractéristiques des homicides sont tirées des enquêtes nationales sur les homicides. Pour l'enquête menée au Canada, la couverture est de 100 %, alors qu'elle est de 82 % pour l'enquête américaine.

<sup>6</sup> Zimring, F.E. et G. Hawkins. Crime is Not the Problem: Lethal Violence in America, New York, Oxford University Press, 1997.

<sup>7</sup> Lewis, C. « Police records of crime », dans G. Newman (éd.) Global Report on Crime and Justice, New York, Oxford University Press, 1999, p. 43 à 64.

<sup>8</sup> Les cas où la relation était inconnue ont été exclus des enquêtes canadienne et américaine. Le pourcentage de relations inconnues est légèrement plus élevé aux É.-U., 37 % des homicides n'étant pas résolus dans ce pays. Au Canada, 26 % des homicides ne sont pas résolus.

<sup>9</sup> Les voies de fait de niveau 1, qui sont le type de voies de fait le moins grave et le type de crime avec violence le plus souvent signalé au Canada, sont exclues, car le programme DUC américain ne permet de saisir pour cette infraction que des données sur les arrestations.

## Le taux de vols qualifiés aux É.-U. est de 65 % supérieur à celui du Canada

Le Canada et les É.-U. définissent le vol qualifié comme le fait de voler ou de tenter de voler avec usage de force ou menace de faire usage de force<sup>10</sup>. Au Canada, 27 012 affaires de vols qualifiés ont été déclarées en 2000, ce qui représente un taux de 88 pour 100 000 habitants. Le taux américain de vols qualifiés était de 65 % plus élevé (145 vols qualifiés pour 100 000 habitants). Les différences quant aux taux de vols qualifiés entre les deux pays sont encore plus prononcées lorsqu'on examine le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu. En 2000, 41 % des vols qualifiés aux É.-U. ont été perpétrés avec une arme à feu comparativement à 16 % au Canada. Ces chiffres représentent 60 vols qualifiés avec une arme à feu pour 100 000 Américains, ce qui est plus de 4 fois le taux du Canada (14).

Pendant les 10 dernières années, l'écart entre les taux de vols qualifiés canadien et américain s'est rétréci considérablement (figure 6). Ce résultat est largement attribuable à la forte baisse des taux américains de vols qualifiés entre 1991 et 2000 (-47 %). Le Canada a enregistré un fléchissement plus faible pendant cette période (-26 %). En 2000, le taux américain a diminué de 4 % alors que le taux canadien a reculé de 7 %.

## Crimes contre les biens

### Le taux des introductions par effraction du Canada est plus élevé que celui des É.-U.

Le Canada a déclaré un taux d'introductions par effraction de 954 pour 100 000 habitants en 2000, un taux de 31 % plus élevé que le taux américain (728). La différence du taux entre les deux pays est demeurée à peu près la même au cours de la dernière décennie (figure 7). Toutefois, pour la plus grande partie des années 1980, les taux d'introductions par effraction canadien et américain ont été très semblables. Pendant la période de 1989 à 1991, le taux canadien a fait un bond de 21 % et le taux américain a légèrement fléchi (2 %). Depuis 1991, les deux pays ont affiché des reculs — le taux du Canada a baissé de 9 % et celui des É.-U., de 5 % en 2000.

#### Types d'introductions par effraction

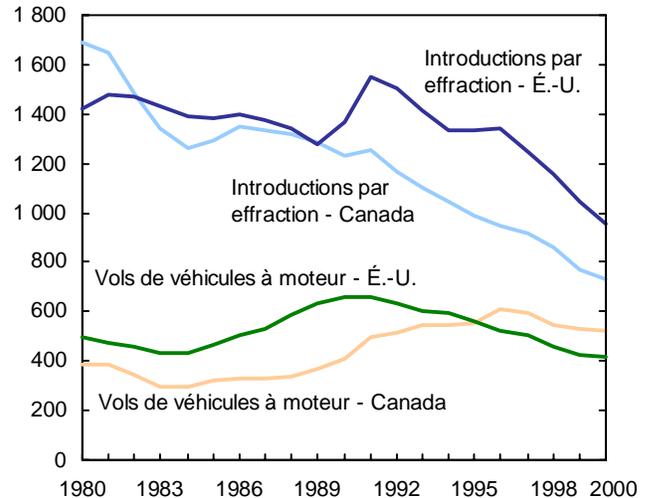
Au Canada, la police a déclaré que des voleurs se sont introduits dans 572 résidences pour 100 000 habitants, alors qu'aux É.-U., le taux s'établissait à 474. Comme les introductions par effraction dans des résidences représentaient 60 % de toutes les introductions par effraction au Canada et 65 % des introductions par effraction aux É.-U., il n'est pas étonnant que les tendances des taux résidentiels soient très semblables aux tendances générales. Après avoir atteint un sommet de 880 introductions par effraction dans des résidences pour 100 000 habitants en 1991, le taux canadien a fléchi de 35 %. De même, le taux des introductions par effraction dans les résidences aux É.-U. a connu une forte chute (-43 %) pendant la dernière décennie.

En 2000, la police canadienne a enregistré 383 introductions par effraction pour 100 000 habitants dans des endroits autres que des résidences (p. ex. entreprises et structures privées). Ce chiffre est de 50 % supérieur au taux de 254 déclaré aux É.-U.

Figure 7

### Taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur, Canada et les États-Unis, 1980-2000

Taux pour 100 000 habitants



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCJS; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

### Le taux de vols de véhicules à moteur du Canada est de 26 % plus élevé que celui des É.-U.

En 2000, la police canadienne a déclaré un taux de 521 vols de véhicule à moteur pour 100 000 habitants, soit un taux de 26 % supérieur à celui de 414 enregistré aux É.-U. Cette différence tient principalement au fait que les Canadiens étaient 2 fois plus susceptibles que les Américains d'être victimes de vols de camions, de mini-fourgonnettes ou de véhicules loisir travail (163 affaires pour 100 000 contre 79 affaires). Au cours de la dernière décennie, la proportion de cette catégorie de véhicules est passée de 22 % à 31 % de tous les véhicules volés au Canada. Une hausse plus faible a été déclarée aux États-Unis (15 % à 19 %). La popularité croissante des camions ne peut expliquer cette différence entre le Canada et les É.-U., étant donné que le taux d'augmentation des ventes de camions a été environ le même pour les deux pays pendant cette période<sup>11,12</sup>. En 2000, le taux de vols de voiture, le type le plus courant de véhicule volé aussi bien au Canada qu'aux É.-U., était à peu près le même pour les deux pays.

En général, des véhicules à moteur sont volés soit pour une balade en voiture, soit pour la perpétration d'un autre crime ou encore pour la revente par des groupes du crime organisé. La proportion de véhicules volés qui ne sont jamais récupérés est un bon indice du nombre de véhicules volés par des réseaux de

<sup>10</sup> Dans les deux programmes, on consigne comme des vols les affaires sans violence ou menace de violence, comme le vol à la tire.

<sup>11</sup> Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs, Division de la statistique du commerce, Statistique Canada, 2001.

<sup>12</sup> Bureau of Transportation Statistics. National Transportation Statistics, 2000, U.S. Department of Transportation, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 2001.

voleurs professionnels<sup>13</sup>. Aussi bien au Canada qu'aux É.-U., environ 1 véhicule sur 3 n'a jamais été retrouvé par les autorités<sup>14</sup>.

C'est en 1996 que le taux canadien de vols de véhicule à moteur a dépassé pour la première fois le taux américain (figure 7). En dépit de baisses annuelles depuis lors, y compris un recul de 2 % en 2000, le taux canadien est demeuré supérieur au taux américain. Les É.-U. ont déclaré le même recul (2 %) que le Canada en 2000. Toutefois, le taux américain diminue depuis les 10 dernières années.

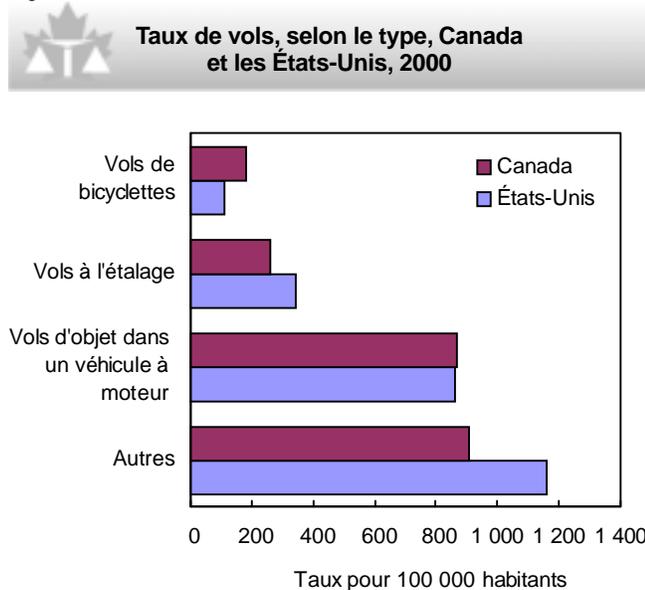
### Le taux de vols des É.-U. est supérieur à celui du Canada

Par comparaison avec le Canada, les É.-U. ont déclaré 11 % plus de vols pour 100 000 habitants. Il ressort d'un examen des tendances qu'avant 1994, le Canada enregistrait des taux de vols plus élevés que les É.-U. Depuis 1991, ces deux pays ont affiché des baisses générales du nombre de vols, le taux canadien chutant de façon plus marquée que le taux américain (-37 % contre -23 %). Les deux pays ont accusé une baisse de 3 % en 2000.

#### Types de vols

Les É.-U. ont affiché des taux plus élevés pour 2 des 4 types de vols (figure 8). Dans la plus grande catégorie de vols, le taux américain d'autres « vols », comme le vol à la tire et le vol de sac à main, s'établissait à 1 160 affaires pour 100 000 habitants, soit 28 % de plus que le taux canadien (909). Les données de la police indiquent également que le taux américain de vols à l'étalage était de 30 % supérieur à celui du Canada. Par contre, le Canada affichait un taux 65 % plus élevé de vols de bicyclettes. Les taux de vols d'objets dans un véhicule à moteur étaient à peu près identiques dans les deux pays (870 affaires pour 100 000 au Canada comparativement à 864 aux É.-U.).

Figure 8



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

### Les taux de crimes d'incendie sont plus élevés au Canada

Le crime d'incendie consiste à brûler ou tenter de brûler un bien avec ou sans intention frauduleuse. En 2000, le taux canadien de crimes d'incendie était de 41 % supérieur au taux américain. Le Canada a consigné 45 affaires pour 100 000 habitants, alors que les É.-U. en ont déclaré 32<sup>15,16</sup>.

### Analyse par région

Comme il existe des variations considérables de la répartition des crimes déclarés par la police au Canada et aux É.-U., il importe de tenir compte des variations régionales des taux de criminalité. Pour faciliter cette comparaison, les provinces et territoires et les États comparables ont été regroupés en six régions : Atlantique, Centre, Centre-Ouest, Montagnes-Ouest, Nord et Sud (voir Méthodes). La région du Sud n'a pas été créée pour le Canada en raison de l'absence d'une telle région<sup>17</sup>.

De façon générale, les crimes avec violence et les crimes contre les biens qui sont comparables aux É.-U. et au Canada ont tendance à augmenter d'est en ouest. Le Centre-Ouest a affiché les taux de criminalité les plus élevés au Canada, alors que la région des Montagnes-Ouest enregistrait des taux plus élevés aux É.-U.

À l'instar des tendances transnationales globales, les É.-U. ont consigné des taux plus élevés que le Canada pour l'homicide, les voies de fait graves et le vol qualifié dans la plupart des régions géographiques (tableau 1). Font exception à cette tendance des taux d'homicides plus élevés dans le Nord du Canada et des taux plus élevés de voies de fait graves et de vols qualifiés dans le Centre-Ouest canadien.

Au Canada, les taux d'homicides étaient plus élevés dans le Nord, alors qu'aux É.-U. ces taux étaient les plus élevés dans la région du Centre et la région des Montagnes-Ouest. Dans chaque pays, les voies de fait graves étaient les plus élevées dans la région du Nord et les plus faibles dans la région de l'Atlantique. Alors que les taux de vols qualifiés étaient inférieurs aussi bien dans les régions de l'Atlantique que dans les régions du Nord du Canada et des É.-U., la région du Centre-Ouest de chaque pays affichait des tendances très différentes. Le Centre-Ouest canadien enregistrait les taux de vols qualifiés les plus élevés, alors que le Centre-Ouest américain accusait l'un des taux de vols qualifiés le plus faible.

<sup>13</sup> Clarke, R. V. et P. Harris. « Auto theft and its prevention », Crime & Justice: A Review of Research. publié sous la direction de Michael Tonry, Chicago, University of Chicago Press, vol. 16, 1992.

<sup>14</sup> Les données du Canada proviennent du Service anti-crime des assureurs (Toronto), 1999. Les données des É.-U. proviennent du programme DUC fondé sur des données agrégées, 2000.

<sup>15</sup> Des ajustements ont été apportés au taux américain de crimes d'incendie pour tenir compte du fait que l'absence de la règle de la hiérarchie fait monter le taux de 3 %. Voir la partie Méthodes qui traite de la règle de la hiérarchie. En outre, le taux américain de crimes d'incendie a été corrigé du sous-dénombrement de cette infraction. En 2000, 76 % des services de police américains ont remis au FBI 12 mois de données sur les crimes d'incendie.

<sup>16</sup> Des données sur les tendances ne sont pas disponibles pour cette infraction en raison de fluctuations annuelles de la couverture du programme américain.

<sup>17</sup> L'État d'Hawaii a également été exclu de la comparaison par région en raison de l'absence d'une région géographiquement comparable au Canada.

Tableau 1



Taux d'affaires criminelles par région, 2000<sup>1,2</sup>

	Atlantique <sup>3</sup>		Centre <sup>4</sup>		Centre-Ouest <sup>5</sup>		Montagnes/Ouest <sup>6</sup>		Nord <sup>7</sup>		Sud <sup>8</sup>		Taux national	
	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.
Homicide	1,4	2,3	1,6	5,1	2,6	4,1	2,0	5,2	6,0	4,3	-	6,7	1,8	5,5
Voies de fait graves	93	238	124	272	301	229	157	343	403	405	-	382	143	324
Vols qualifié	32	82	84	163	127	82	105	144	43	78	-	147	88	145
Introductions par effraction	725	502	869	581	1 381	628	1 113	728	2 185	622	-	912	954	728
Vois de véhicule à moteur	222	344	477	367	895	296	625	526	652	375	-	410	521	414
Vols	1 714	1 823	1 816	2 146	2 671	2 577	3 349	2 423	2 981	2 686	-	2 848	2 224	2 475

<sup>1</sup> Taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants.  
<sup>2</sup> En raison de variations entre les États dans la couverture du crime d'incendie, cette infraction est exclue de l'analyse.  
<sup>3</sup> Les provinces Atlantiques comprennent Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Pour les États-Unis, les États Atlantiques comprennent le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont.  
<sup>4</sup> Les provinces du Centre comprennent le Québec et l'Ontario. Les États américains du Centre comprennent l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, le New Jersey, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie et le Wisconsin.  
<sup>5</sup> Les provinces du Centre-Ouest comprennent le Manitoba et la Saskatchewan. Les États américains comprennent l'Iowa, le Kansas, le Minnesota, le Missouri, le Nebraska, le Dakota du Nord et le Dakota du Sud.  
<sup>6</sup> Les provinces des Montagnes/de l'Ouest comprennent l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les États américains comprennent l'Arizona, la Californie, le Colorado, l'Idaho, le Montana, le Nevada, le Nouveau-Mexique, l'Oregon, l'Utah, Washington et le Wyoming.  
<sup>7</sup> La région du Nord comprend trois territoires canadiens : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, et l'État américain de l'Alaska.  
<sup>8</sup> Il n'y a pas de provinces/territoires canadiens géographiquement comparables avec le sud des États-Unis. Les États du Sud comprennent l'Alabama, l'Arkansas, le Delaware, la Floride, la Géorgie, le Kentucky, la Louisiane, le Maryland, le Mississippi, la Caroline du Nord, l'Oklahoma, la Caroline du Sud, le Tennessee, le Texas, la Virginie et la Virginie-Occidentale. Est également inclus le district de Columbia.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

Pour toutes les régions, les taux d'introductions par effraction étaient plus élevés au Canada. Les régions du Nord et du Centre-Ouest du Canada ont déclaré les taux les plus élevés d'introductions par effraction, alors que la région des Montagnes-Ouest a enregistré les taux les plus élevés aux É.-U. Même si les taux de vols de véhicule à moteur sont généralement plus élevés au Canada, ce taux était plus élevé dans la région de l'Atlantique américaine que dans cette région au Canada.

### Analyse par région métropolitaine

Une autre façon d'analyser les variations régionales de la criminalité consiste à examiner la criminalité dans les villes. Au Canada, les grandes régions métropolitaines sont appelées régions métropolitaines de recensement (RMR), qu'on peut définir comme des zones métropolitaines ayant un noyau urbanisé d'au moins 100 000 habitants qui comprennent les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les É.-U. utilisent un concept semblable, soit les metropolitan statistical areas (MSA), ou zones statistiques métropolitaines.

Les taux moyens de criminalité ont été calculés pour les deux plus grands groupes de population : 500 000 habitants et plus et de 250 000 à 499 999 habitants<sup>18</sup>. En 2000, 49 % de la population canadienne et américaine habitaient dans une région métropolitaine comptant 500 000 habitants ou plus. Huit pour cent des Canadiens et Américains vivaient dans une région métropolitaine comptant entre 250 000 et 499 999 résidents.

À l'instar des taux transnationaux, les taux d'homicides, de voies de fait graves, de vols qualifiés et de vols enregistrés aux É.-U. étaient plus élevés dans les centres urbains comptant plus de 500 000 habitants, ainsi que dans ceux de 250 000 à 499 999 habitants (tableau 2). Par contre, les RMR canadiennes dans les deux groupes de population ont affiché davantage d'introductions par effraction et de vols de véhicule à moteur par habitant que les MSA américaines.

Une analyse au niveau des villes peut également consister à examiner les taux de criminalité pour des centres métropolitains particuliers. Dans l'analyse ci-dessous, on examine les taux de criminalité pour les neuf plus grandes régions métropolitaines du Canada et des É.-U. (tableau 3)<sup>19</sup>.

À l'exception de Boston, toutes les régions métropolitaines américaines affichaient des taux d'homicides beaucoup plus élevés (variant de 7,2 à 10,6 homicides pour 100 000 habitants) que les neuf RMR canadiennes (de 1,0 à 2,5). Washington, D.C. a déclaré le taux le plus faible de voies de fait graves parmi les MSA américaines, ce taux étant de seulement 4 % plus faible

<sup>18</sup> Une analyse des régions métropolitaines comptant de 100 000 à 249 999 habitants n'a pas été effectuée, car la moitié des MSA dans cette catégorie de population sont situées au Texas. Pour cette raison, un taux moyen ne serait pas représentatif des MSA plus petites aux É.-U.

<sup>19</sup> On prie le lecteur de noter que les neuf grandes régions métropolitaines américaines ne sont pas représentatives de l'ensemble des régions métropolitaines américaines de 500,000 habitants et plus. Ces neuf villesregistrent des taux plus bas d'introduction par effraction et de vols mais des taux plus élevés d'homicides, de voies de fait graves, de vols qualifiés, et de vols de véhicule moteur.

Tableau 2



**Taux moyens pour les régions métropolitaines, selon les groupes de population, 2000<sup>1,2</sup>**

	500 000 habitants et plus		250 000 à 499 999 habitants		Taux national	
	Canada (9 RMR)	É.-U. (81 ZSM)	Canada (7 RMR)	É.-U. (62 ZSM)	Canada	É.-U.
Homicide	1,8	6,4	1,4	4,4	1,8	5,5
Voies de faits graves	156	365	122	284	143	324
Vols qualifié	138	197	74	108	88	145
Introductions par effraction	931	740	940	788	954	728
Vols de véhicule à moteur	652	543	485	334	521	414
Vols	2 330	2 562	2 557	2 752	2 224	2 475

<sup>1</sup> Taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants.

<sup>2</sup> En raison de variations entre des régions métropolitaines américaines dans la couverture du crime d'incendie, cette infraction est exclue de l'analyse.

RMR= Région métropolitaine de recensement

ZSM= Zone statistique métropolitaine

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

Tableau 3



**Taux d'infractions pour les neuf principales régions métropolitaines canadiennes et américaines, 2000<sup>1,2</sup>**

	Population	Homicide	Voies de fait graves	Vols qualifié	Introductions par effraction	Vols de véhicules à moteur	Vols
<b>Régions métropolitaines canadiennes</b>							
Toronto	4 751 408	1,7	157	107	553	365	1 692
Montréal	3 480 342	2,1	152	173	1 195	800	2 068
Vancouver <sup>3</sup>	2 048 823	2,0	164	187	1 430	1 058	4 415
Calgary	952 960	1,7	132	105	814	580	2 616
Edmonton	944 194	2,0	180	134	986	539	2 559
Ottawa <sup>4</sup>	822 933	1,0	123	96	690	558	1 835
Québec	689 654	1,7	76	70	925	230	1 771
Winnipeg	681 146	2,5	276	251	1 228	1 425	2 779
Hamilton	671 679	1,3	144	86	815	698	1 832
<b>Canada</b>	<b>30 750 087</b>	<b>1,8</b>	<b>143</b>	<b>88</b>	<b>954</b>	<b>521</b>	<b>2 224</b>
<b>Régions métropolitaines américaines</b>							
Los Angeles	9 534 500	10,6	607	298	636	674	1 726
New York	9 111 706	7,8	474	372	453	428	1 785
Philadelphie	5 079 925	8,1	350	270	507	492	2 199
Washington	4 904 313	7,4	265	171	452	484	2 223
Detroit	4 510 292	10,6	472	229	735	919	2 280
Houston	4 172 584	7,7	433	242	960	645	2 724
Boston <sup>5</sup>	3 573 108	2,1	..	106	408	426	1 640
Dallas	3 412 490	8,5	377	252	1 081	747	3 146
Phoenix <sup>6</sup>	3 235 892	7,2	354	170	1 111	1 010	3 524
<b>É.-U.</b>	<b>281 421 906</b>	<b>5,5</b>	<b>324</b>	<b>145</b>	<b>728</b>	<b>414</b>	<b>2 475</b>

<sup>1</sup> Taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants.

<sup>2</sup> Les principales régions métropolitaines américaines représentent les neuf zones statistiques métropolitaines (ZSM) les plus peuplées qui sont générées par le FBI. Ces ZSM ne sont pas nécessairement les plus grandes selon le U.S. Census Bureau, étant donné qu'au moins 75 % des ZSM doivent déclarer des données au FBI et que la ville centrale/les villes centrales doivent avoir remis les 12 mois de données sur la criminalité pour être incluses dans les rapports du FBI.

<sup>3</sup> En raison de mesures de grève, le nombre de vols signalés à la police de Vancouver a fléchi de septembre à décembre 2000.

<sup>4</sup> Ottawa représente la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa-Hull.

<sup>5</sup> Des données sur les voies de fait graves sont indisponibles.

<sup>6</sup> Phoenix se situe au dixième rang des ZSM pour sa population. La neuvième grande ZSM (Riverside-San Bernadino, CA; population 3 252 772) est exclue de la présentation étant donné que le noyau urbanisé a une population de 657 962 comparativement à la ville de Phoenix qui a une population de 1 300 786.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

que la RMR canadienne se situant au premier rang (Winnipeg). Le deuxième taux le plus faible de voies de fait graves aux É.-U. (Philadelphie) était de 27 % supérieur à celui de Winnipeg. Le taux de vols qualifiés pour Boston, le plus faible de toutes les régions métropolitaines américaines, se situait au milieu des neuf RMR canadiennes, alors que le taux le plus élevé pour les MSA américaines (New York) dépassait de 48 % le taux canadien le plus élevé (Winnipeg).

Trois RMR canadiennes (Vancouver, Winnipeg et Montréal) dénombraient davantage d'introductions par effraction par habitant que n'importe quelle des neuf villes américaines. Les taux d'introductions par effraction dans quatre villes américaines (Boston, Washington, D.C., New York et Philadelphie) se situaient en-dessous de ceux des principales RMR canadiennes. Dans le cas du vol de véhicule à moteur, Winnipeg et Vancouver affichaient des taux supérieurs à ceux des neuf MSA américaines, alors que Québec et Toronto enregistraient toutes deux des taux plus faibles que n'importe quelle des régions métropolitaines américaines.

## COMPARAISON DES TAUX D'ARRESTATIONS POUR DES INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES, LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES ET LA PROSTITUTION

L'enregistrement des infractions relatives aux drogues, des affaires de conduite avec facultés affaiblies et des affaires de prostitution est normalement le résultat de pratiques policières proactives plutôt que d'une déclaration à la police. En outre, les données sur ces crimes peuvent subir les effets du recours par la police à des mesures de rechange avant la mise en accusation. Par conséquent, les statistiques sur ces crimes reflètent autant le niveau d'application de la loi par la police et la discrétion policière que de véritables comportements.

### ENCADRÉ 2 — Définition des données sur les arrestations et les accusations

Le terme « arrestation » est utilisé dans le programme DUC américain et le terme « accusation », dans le programme DUC canadien pour décrire les personnes qui ont été identifiées par la police. Bien que l'accusation ne soit pas un élément obligatoire des deux enquêtes, les policiers canadiens et américains doivent juger que la personne « pourrait être accusée ». Dans le cadre de l'enquête américaine, cela signifie que les personnes arrêtées ont reçu une citation ou une assignation à comparaître ou ont été détenues en attendant le dépôt d'accusations au criminel. Au Canada, un accusé est une personne qui a été officiellement accusée ou dont la police a recommandé la mise en accusation.

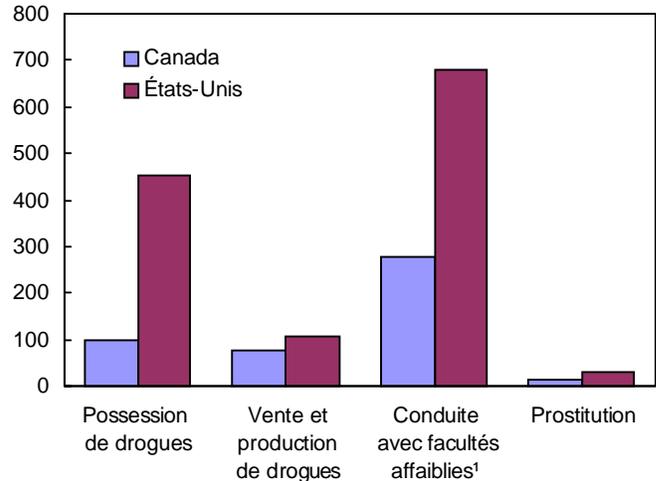
On prie le lecteur de noter que les données américaines sur les infractions relatives aux drogues, la conduite avec facultés affaiblies et la prostitution ne sont pas disponibles au niveau de l'affaire.

Pour les trois infractions examinées, les É.-U. affichaient des taux d'arrestations beaucoup plus élevés que les taux d'accusations au Canada (figure 9). Combinés, les taux américains d'arrestations pour des infractions relatives aux drogues, des affaires de conduite avec facultés affaiblies et des affaires de prostitution étaient presque 2 ½ fois supérieurs au taux des personnes accusées de ces infractions au Canada.

Figure 9

### Taux de personnes accusées/arrêtées selon certaines infractions, Canada et les États-Unis, 2000

Taux pour 100 000 habitants



<sup>1</sup> Les taux sont calculés pour les personnes âgées de 16 ans et plus (conducteurs possibles).

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

### Les arrestations pour possession de drogues sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses aux É.-U.

En règle générale, la police peut accuser une personne soit de possession de drogues soit de distribution de drogues (c.-à-d. trafic et production). Les deux pays reconnaissent cette distinction dans leur programme DUC fondé sur des données agrégées. La possession de drogues est une catégorie distincte dans les deux enquêtes, alors que les catégories canadiennes de trafic et de production<sup>20</sup> ont été combinées pour refléter la catégorie américaine de vente et fabrication.

Les accusations pour possession de drogues représentaient juste un peu plus de la moitié (56 %) de toutes les infractions relatives aux drogues au Canada, comparativement à 4 de ces infractions sur 5 (81 %) aux É.-U. En 2000, la possession de drogues menait à 454 arrestations pour 100 000 Américains, soit un taux de beaucoup supérieur au taux de 100 accusations enregistré au Canada.

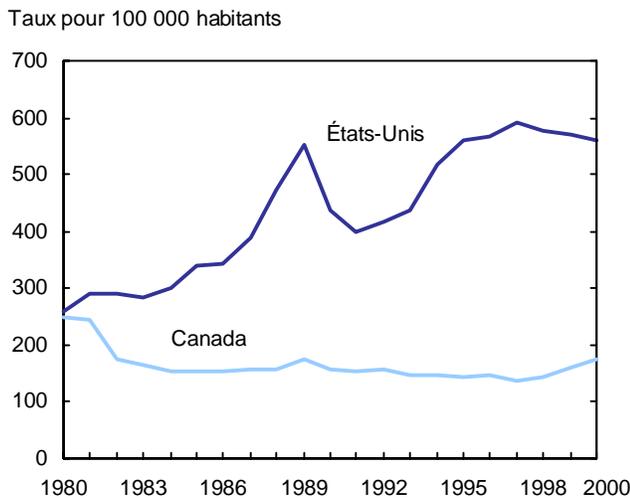
La différence transnationale pour ce qui est de la distribution de drogues est moins forte. Pour la vente et la production, la police américaine a arrêté 107 personnes pour 100 000 habitants, un taux de 39 % plus élevé que le taux de 77 personnes accusées pour 100 000 habitants au Canada.

<sup>20</sup> Dans le cas de l'héroïne, de la cocaïne et d'autres drogues, la production et l'importation sont regroupées dans l'enquête canadienne. L'inclusion de l'importation ne fausse pas la comparaison, car cette sous-catégorie ne représente que 0,8 % de toutes les accusations d'infractions relatives aux drogues.

En tout, le taux de personnes accusées ou arrêtées pour des infractions relatives aux drogues était 3 fois plus élevé aux É.-U. Cet écart n'existait pas il y a 20 ans; à ce moment-là, les taux canadiens et américains étaient à peu près identiques (figure 10). Depuis 1980, le taux américain a augmenté radicalement (+117 %), alors que le taux canadien, en dépit d'une progression au cours des dernières années, a chuté de 29 %.

Figure 10

**Taux de personnes accusées/arrêtées d'infraction liées à la drogue, Canada et les États-Unis, 1980-2000**



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, FBI.

**Les É.-U. affichent des taux d'arrestations pour conduite avec facultés affaiblies beaucoup plus élevés**

La conduite avec facultés affaiblies peut être définie comme la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la consommation d'alcool ou de drogues. Aux É.-U., la police a arrêté 679 personnes pour 100 000 habitants de 16 ans et plus (population de chauffeurs possibles). Par comparaison, la police canadienne a accusé 277 personnes pour 100 000 habitants de 16 ans et plus. Une partie de la différence transnationale peut tenir à des variations quant aux pratiques d'application de la loi, car les accusations de conduite avec facultés affaiblies découlent d'interventions à la fois réactives et préventives de la part de la police.

Même si dans les deux pays les hommes représentent la grande majorité des personnes arrêtées ou accusées de conduite avec facultés affaiblies, la proportion de femmes arrêtées ou accusées est un peu plus élevée aux É.-U. En 2000, les femmes représentaient 16 % de toutes les personnes arrêtées aux É.-U., alors qu'elles n'étaient en cause que dans 12 % des accusations au Canada.

**Le taux d'arrestations pour prostitution est plus élevé aux É.-U.**

Alors que la prostitution est généralement illégale aux É.-U., le *Code criminel* du Canada proscrit uniquement les actes entourant la prostitution. Toutefois, étant donné que les infractions canadiennes en matière de prostitution, dont la communication à des fins d'achat et de vente de services sexuels, rendent presque impossible de s'adonner légalement à la prostitution<sup>21</sup>, il est possible de comparer les affaires de prostitution entre les deux pays. La prostitution peut également comprendre la tenue d'une maison de débauche, le proxénétisme, la détention et le transport de personnes à des fins immorales.

Le taux d'arrestations américain pour la prostitution est de 3 fois supérieur au taux d'accusations canadien (31 arrestations pour 100 000 habitants contre 13 personnes accusées pour 100 000 habitants). Les femmes représentaient 62 % des personnes arrêtées aux É.-U., comparativement à juste un peu plus de la moitié (52 %) de toutes les personnes accusées au Canada. La prédominance historique des femmes accusées d'infractions liées à la prostitution a diminué depuis le milieu des années 1980, lorsque les deux tiers environ (65 %) des personnes arrêtées aux É.-U. et 59 % des personnes accusées au Canada étaient des femmes. Ce glissement de la répartition du sexe des personnes arrêtées ou accusées peut refléter des changements dans les pratiques d'application de la loi, en ce que certains services de police peuvent porter des accusations contre un plus grand nombre d'hommes dans un effort visant à tenir les clients davantage responsables de leur participation au commerce du sexe. En outre, le remplacement de la législation canadienne sur la sollicitation par la législation sur la communication en 1985 permet de cibler plus clairement à la fois les clients et les prostitués.

**MÉTHODES**

**1. Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur des données agrégées, Canada**

Le Programme canadien de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) est une enquête annuelle administrée par le Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Elle permet de recueillir des données sommaires sur le nombre d'affaires signalées à la police ainsi que sur le nombre de personnes accusées. En 2000, l'enquête couvrait presque 100 % des services de police.

Dans le programme DUC fondé sur des données agrégées, on classe les affaires selon l'infraction la plus grave dans l'affaire (normalement l'infraction assortie de la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des affaires, les infractions avec violence ont toujours préséance sur les infractions sans violence. Les infractions moins graves sont donc sous-représentées dans le programme DUC.

<sup>21</sup> Lowman, J. « Prostitution Law Reform in Canada », dans *Institute of Comparative Law* (éd.), *Toward Comparative Law in the 21<sup>st</sup> Century*, Tokyo, Chuo University Press, 1998

## 2. *Uniform Crime Reporting (UCR) Summary Program, É.-U.*

Le Uniform Crime Reporting Summary Program, ou programme américain de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) est une enquête annuelle coordonnée par le Federal Bureau of Investigation (FBI) des É.-U. L'enquête vise à recueillir des données sommaires sur le nombre d'affaires criminelles signalées à la police, ainsi que sur le nombre d'arrestations. En 2000, l'enquête couvrait 87 % de tous les services de police. Pour obtenir une couverture complète, le FBI estime les données pour les rapports de police manquants au niveau de l'organisme. Plus précisément, le volume de criminalité dans les services de police non déclarants est calculé à partir des infractions connues d'organismes de police semblables. À moins d'indication contraire, toutes les analyses dans le présent rapport sont fondées sur ces chiffres estimatifs de l'enquête.

Dans le programme DUC sommaire, on classe les affaires selon la « règle de la hiérarchie ». Si une affaire comporte plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave est comptée. La gravité est déterminée selon le classement de l'infraction sur l'échelle de la hiérarchie. (Pour plus d'information, voir le UCR Handbook<sup>22</sup>). Les infractions moins graves sont sous-représentées dans le programme DUC.

## 3. *Regroupement des provinces et territoires et des États pour l'analyse des variations régionales*

Pour faciliter la comparaison interrégionale, on a créé les régions du Canada et des États-Unis selon leur situation géographique d'est en ouest et les extrémités nord et sud. La définition de ces régions a bénéficié du classement géographique des régions américaines créé par le FBI<sup>23</sup>. Se fondant sur les neuf régions du FBI, le personnel du Centre canadien de la statistique juridique a créé cinq régions distinctes aux É.-U. qui peuvent être considérées comme comparables aux provinces canadiennes. Ces régions sont les suivantes : Atlantique, Centre, Centre-Ouest, Montagnes-Ouest et Sud. L'État de l'Alaska a été tiré des régions du FBI aux fins de comparaison avec les territoires canadiens, formant ainsi la sixième et dernière région, soit celle du Nord.

L'État d'Hawaï a été exclu de l'analyse en raison de l'absence de provinces ou territoires canadiens comparables. En outre, la région du Sud a été créée pour les É.-U. même si aucune région comparable n'existe au Canada.

Comme les régions américaines comprennent plus d'un État, il a fallu regrouper des provinces et des territoires pour former les régions canadiennes comparables. Ci-après se trouve les six régions et les provinces et territoires et les États qui en font partie.

La *région de l'Atlantique* comprend les provinces canadiennes de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et les États américains du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, de Rhode Island et du Vermont.

La *région du Centre* comprend les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec et les États américains d'Illinois, d'Indiana, du Michigan, de New Jersey, de New York, d'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin.

La *région du Centre-Ouest* comprend les provinces canadiennes du Manitoba et de la Saskatchewan, et les États américains de l'Iowa, du Kansas, du Minnesota, du Missouri, du Nebraska, du Dakota du Nord et du Dakota du Sud.

La *région des Montagnes-Ouest* comprend les provinces canadiennes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et les États américains de l'Arizona, de la Californie, du Colorado, de l'Idaho, du Montana, du Nevada, du Nouveau-Mexique, de l'Oregon, de l'Utah, de Washington et du Wyoming.

La *région du Nord* comprend les territoires canadiens du Yukon, du Nord-Ouest et du Nunavut, et l'État américain de l'Alaska.

La *région du Sud* comprend 18 États américains : l'Alabama, l'Arkansas, le Delaware, la Floride, la Georgie, le Kentucky, la Louisiane, le Maryland, le Mississippi, la Caroline du Nord, l'Oklahoma, la Caroline du Sud, le Tennessee, le Texas, la Virginie et la Virginie-Occidentale. Est également compris le district fédéral de Colombia.

## 4. *Enquête sur les homicides, Canada*

Depuis 1961, l'Enquête sur les homicides sert à recueillir auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, y compris les caractéristiques des victimes et des accusés. En 2000, ces données représentaient 100 % de tous les homicides déclarés.

## 5. *Supplementary Homicide Report, É.-U.*

Depuis les années 1960, le Supplementary Homicide Report (enquête supplémentaire sur les homicides) permet de recueillir des données déclarées par la police sur les affaires d'homicide, y compris les caractéristiques des victimes et des accusés. En 2000, ces données représentaient 82 % de tous les homicides signalés.

<sup>22</sup> *Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Handbook, Washington, D.C., Department of Justice, 1984.*

<sup>23</sup> *Federal Bureau of Investigation, Crime in the United States 2000, Uniform Crime Reports, Washington D.C., Department of Justice, 2001.*

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPF

##### 1999

- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes

##### 2000

- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

##### 2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000